

COMMUNE DE
BOULAZAC ISLE MANOIRE
PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 AVRIL 2024

N.B. CONFORMEMENT A L'ARTICLE L. 2121.26 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES, LES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL PEUVENT ETRE CONSULTES PAR TOUTE PERSONNE EN FAISANT LA DEMANDE AU SECRETARIAT DE LA DIRECTION GENERALE DES SERVICES, HOTEL DE VILLE AGORA, 1^{ER} ETAGE AUX HEURES D'OUVERTURE

L'an deux mille vingt-quatre, le dix avril à 18heures31 minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, Salle Polyvalente, Hôtel de ville Agora, sous la présidence de Monsieur Jacques AUZOU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le jeudi 04 avril 2024

ÉTAIENT PRÉSENTS :

AUZOU Jacques - GONTHIER Liliane - COURNIL Alain - PASSERIEUX Jean-Pierre - SALINIER Bernadette - RAYNAUD Serge - CASTAGNEDE Fanny - DURU Nicolas - PASQUET Christiane - PINSON Jean-François - LONGUEVILLE PATEYTAS Sylvie - VOIRY Boris - MONTAGUT Jean-Marie - BREGEON Alexandre - CORNU Valérie - DAVID Claudie - DE ALMEIDA Anabela - DESAGE Francis - DESSAGNE François - DOYEN Martine - DRIOICHE Driss - FURELAUD Pascal - PICHARDIE Jean Raoul - PLU Janique - POUGET Murielle - BONGRAIN Marie Lou - ELOI Michèle - MARRANT Josette - NEDONCELLE Gilles - PIERRE-NADAL Jérémy - RIEM Michel

EXCUSÉS AYANT DONNE POUVOIR :

SIMON-MALARD Virginie à GONTHIER Liliane
VARAILLAS Delphine à RAYNAUD Serge
VEZIGNOL Frédéric à SALINIER Bernadette
FALLOUK Jamel à PIERRE-NADAL Jérémy

Martine DOYEN a été élue secrétaire de séance

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur PINSON Jean- François, Adjoint chargé des finances afin qu'il présente le budget primitif 2024

Monsieur PINSON Jean-François présente l'ensemble des budgets.

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée le vote des Budgets 2024 :

- Budget Principal
- Budget Annexe des Affaires Economiques
- Budget Annexe du Palio
- Budget Annexe du Centre d'Hébergement
- Budget Annexe « Lotissement Les Terrasses du Suchet III »
- Budget Annexe « Lotissement La Fourtie »
- Budget Annexe « Les Jardins du Sorbier »

M le Maire : Est-ce qu'il y a des questions ?

Mme Marrant : Monsieur le Maire et chers collègues, Jean-François Pinson vient de détailler le budget de la ville et les différents budgets annexes en respectant la présentation prévue par la M57. Je suppose que chacun d'entre vous lui fait entièrement confiance, ainsi qu'à Laurence Debat qui l'a

établi, et vous avez bien raison. Mais pour y avoir passé un peu de temps, puisqu'on avait plus de temps cette fois-ci pour l'étudier, et fait le lien avec les budgets précédents je me vois dans l'obligation de tempérer le bel optimisme que vous aviez montré Monsieur le Maire lors des orientations budgétaires.

Alors sur le budget de fonctionnement, effectivement on rappelle le chiffre de 18 702 000, trois points m'inquiètent :

Le premier point, les recherches d'économies ne m'apparaissent pas vraiment à la hauteur du problème. Puisqu'on a vu que les recettes sont difficiles à acquérir aussi. Quand on regarde les postes : fournitures d'entretien, vêtements de travail, contrats de prestation de travail, autres locations, maintenance, versement aux organismes de formation, honoraires et catalogues et imprimés, ça représente en 2023, 993 000, et on constate que c'est passé à 1 199 500 soit 205 000 de plus c'est-à-dire 20% d'augmentation. Pour un budget de fonctionnement qui cherche à faire des économies vous conviendrez que ce n'est pas très visible.

Le deuxième point qui nous préoccupe, et Jean-François Pinson l'a évoqué, c'est le très faible montant qui est transféré à l'investissement, à savoir l'épargne que l'on fait sur le fonctionnement. Elle n'est que de 1 031 000 euros alors qu'elle a été en 2021 de 3 154 000, en 2022 de 2 793 000 et en 2023 de 2 077 000. Ce montant de 1 031 000 euros est inférieur au montant du capital à rembourser cette année qui est de 1 274 000. Il manque 243 000 euros. Donc ce n'est vraiment pas bon et inquiétant car comment financer les investissements si on n'a rien venant du fonctionnement et qui plus est on n'a pas assez pour rembourser l'annuité l'emprunt en capital.

Le troisième point, j'ai regardé quelles étaient les réelles dépenses liées au fonctionnement, en enlevant bien sur ce qui est transféré à l'investissement ainsi que les recettes réelles, en enlevant ce qui vient de l'affectation du résultat de compte administratif, c'est-à-dire j'ai enlevé 1 716 000. On a en dépenses 17 670 000 et en recettes 16 985 000. Donc on a plus de dépenses que de recettes. Plus 684 975 euros. Donc on dépense trop en fonctionnement et ça rejoint bien sur le deuxième point que j'ai évoqué sur notre faible capacité à épargner.

Et donc les 200 000 euros suggérés dans le premier point que j'ai développé seraient bienvenus.

Voilà les trois points pour ce budget de fonctionnement.

Sur le budget d'investissement, effectivement il est affiché de 12 961 910.

Alors cette notion d'investissement on l'avait dit l'année dernière entre ce chiffre énorme tel qu'il figure sur la présentation budgétaire et la valeur des opérations correspondant aux programmes de travaux, c'est très différent puisque le chiffre de l'investissement est gonflé par le montant de l'annuité en capital de l'emprunt à rembourser, par les opérations d'ordre et le solde négatif venant de 2023.

A la page 21 de la maquette financière on voit que les nouvelles opérations qu'il s'agit de 7 553 000 et 656 000 d'opérations pour le compte de tiers, mais celles-là valent mieux ne pas en parler parce que de toute façon c'est entièrement remboursé par le Grand Périgueux puisque c'est le centre de loisirs. Pour être exacte c'est 7 553 000 il faut rajouter 275 500 de subvention d'équipement versées. On a donc 7 828 500 plus les 656 000 du centre de loisirs. Ainsi lorsque vous nous aviez parlé en orientations budgétaires de 8 000 000 d'euros il faut bien le lire comme je l'ai dit, voilà.

Dans le détail des opérations nouvelles, nous retenons effectivement trois opérations majeures : L'école de Saint Laurent de 2 300 000 soit 2 000 000 de plus qu'en 2023, mais c'est bien normal puisque les travaux sont engagés. L'immobilier 1 130 000 euros soit 604 000 de plus qu'en 2023. Là-dedans on suppose l'achat d'une ferme, parce que vous en avez parlé plusieurs fois. Curieusement vous ne faites pas apparaître dans la liste des opérations.

De même pas une trace de ce que vous aviez évoqué aux orientations budgétaires 2023 le centre régional sportif à Niversac, on en a plus entendu parler de celui-là. Pas plus que les projets évoqués

aux orientations budgétaires du Cantou et d'une résidence autonomie au Ponteix. Quant à la voirie alors là vous prévoyez 1 842 100, en intégrant tout bien sûr, soit plus 458 000 par rapport à 2023. Donc ces trois opérations, Saint Laurent, l'immobilier et la voirie ça fait 5 272 000 soit 77 % du budget opérations nouvelles.

Nous avons dit tout le mal qu'on pensait de cette ferme donc on ne va pas en reparler. Par contre sur la voirie c'est quand même assez cocasse parce qu'en 2023 on n'a pas réussi à consommer 400 000 euros de crédits mais qu'à cela ne tienne en 2024 on fera beaucoup plus que l'inscription au budget 2023 et on saura réaliser 858 000 euros de plus qu'en 2023.

Pour ce qui est de la non-consommation des 400 000 euros, l'argument qui nous a été donné c'est que les entreprises avaient des problèmes de planning, plus du retard dans les autorisations pour la route du Grand Dague. Cela nous interroge un peu : est-ce donc les entreprises qui gèrent le programme de voirie de la commune ? Les changements incessants de techniciens chargés de suivre les travaux nous paraissent être très préjudiciables et laisser carte blanche aux entreprises ce qui est peu conforme aux règles de la commande publique.

Donc nous demandons à voir ce que va être ce programme extraordinaire de voirie 2024. La route de la Lebretterie et la route Francois Mitterrand s'en réjouissent d'avance. Et d'autres.

Sur le financement de ces opérations nous l'avons dit, l'épargne transférée à l'investissement doit être affectée en priorité au remboursement de l'emprunt or cette année elle n'y suffit pas. Il faut trouver dans les recettes de l'investissement 243 000 en plus. Au total donc il faut trouver 7 838 500, donc c'est le montant des opérations nouvelles, et des subventions accordées, plus 243 000 donc il faut trouver 8 071 500. Je ne tiens toujours pas compte du centre de loisirs.

Donc pour ça on a inscrit des subventions nouvelles à hauteur de 2 355 000 euros, ça fait quand même 31,17% des opérations nouvelles en taux de subventions, la revente des biens à hauteur de 1 805 000, j'ai l'impression qu'on est devenus des marchands de biens, le remboursement de la TVA pour 1 550 000 bon ça c'est ok, plus l'amortissement pour 2 360 950, ça aussi, c'est ok.

Nous supposons que vous avez inscrit toutes les subventions qui ont été demandées, sans avoir la réponse des différents financeurs, sachant qu'elles portent, quand on lui demande, sur la totalité des opérations alors que les montants de travaux inscrits cette année ne correspondent pas à la totalité des opérations, par exemple l'école de Saint Laurent. A voir ce qu'il va en être dans la réalité, ce qui va rentrer, et qu'est-ce qui va rester à inscrire pour l'année prochaine ? Pour la revente, on comprend bien que vous voulez faire une opération blanche sur la ferme sans doute, mais certains terrains situés en zone UY ont vocation à être achetés pour une utilisation économique, donc pourquoi ce n'est donc pas le Grand Périgueux qui achèterait ces terres ?

Donc au final un financement des opérations listées qui n'est pas très sûr. Ce qui est juste sûr c'est la TVA et les amortissements soit 3 900 000 et si on y rajoute des subventions plus normales, donc plutôt 1 700 000, on revient sur nos 5 600 000 habituels d'opérations nouvelles possibles. On voit mal comment on peut faire plus en termes d'investissements. Le montant de 8 000 000 cette année est gonflé par cet achat de bien.

Et le dernier point sur cette partie investissements, on n'est toujours pas en autorisation de programme et crédit de paiement.

Alors on est inquiets pour ce budget parce que nous sommes incapables d'appréhender les années à venir puisque vous vous obstinez à ne pas voir l'intérêt de gérer en AP CP et que l'on ne sait pas l'estimation précise des travaux engagés. Si on avait été en AP CP on aurait inscrit une bonne fois pour toute en autorisation de programme le montant global de ces travaux, qui sont comme on l'a dit avec Jean-François l'autre jour, sur le feu. Or on n'a pas ce montant.

Alors j'ai tenté l'exercice en listant justement les dossiers sur le feu, et puis le montant je l'ai estimé au vu de ce que vous avez pu dire à un moment donné, là tout à l'heure j'ai capté des chiffres que je n'avais pas d'ailleurs. Donc on voit qu'il va rester à financer 3 390 000 pour la cuisine centrale,

8 800 000 pour Joliot Curie, pour 2025 et les suivantes, 4 200 000 pour l'école de Saint Laurent, 6 000 000 pour l'hôtel de ville. Pour Lamoura sans doute un marché de 931 000 mais ça doit être plus que ça. Pour la ferme on ne sait pas, le Cantou 3 200 000 il me semble avoir vu, la résidence autonomie 1 000 000. Donc on est à 30 000 000 là sans compter les arbres, les stades, la ferme. Donc 30 000 000 d'investissements que vous avez annoncé dans les orientations budgétaires. Alors échelonnés sur combien d'années ? Vu que j'ai démontré que en fait on pouvait faire maximum chaque année 5 500 000, donc il faudra 5 années et demie.

Donc lors des OB vous avez fait non pas les orientations budgétaires mais votre programme électoral pour 2026. C'est bien ça ?

Voilà les observations que j'avais à faire à la fois sur le fonctionnement et sur l'investissement.

M le Maire : Bien, vos propos ont été enregistrés, ils seront notés au procès-verbal. Merci. D'autres questions ? Monsieur Nadal.

M Pierre-Nadal : Merci Monsieur le Maire, Josette évoquait effectivement les futures échéances, donc dans deux ans très exactement, le budget de la Ville sera présenté par quelqu'un d'autre que vous.

Je dis dans deux ans, mais peut-être que ça pourrait intervenir dès l'an prochain. Rassurez-vous, je n'ai pas la prétention de connaître le résultat des prochaines élections municipales, je ne sais pas non plus lire dans le marc de café. Mais comme beaucoup et comme vous d'ailleurs je lis avec assiduité la presse locale. D'ailleurs je pense que je la lis aussi tôt que vous, comme vous le précisiez récemment. Donc je n'apporte rien de plus que ce vous avez déclaré aujourd'hui à la presse. J' imagine que vous vous attacherez à tenir parole. Toujours est-il que si l'on en croît ces déclarations, l'heure n'est pas celle de présenter votre vision pour l'avenir, mais l'heure est plutôt à celle de dresser votre bilan. Vous me direz un bilan qui est dressé par votre opposition quelle valeur cela peut avoir ? Aucune évidemment. Mais la réalité, c'est que le bilan que je vais dresser, que nous allons dresser, on ne va pas le faire au nom de l'opposition municipale, on va le faire au nom des 40 % d'électeurs qui nous ont fait confiance et depuis 2020, peut-être même d'un peu plus.

Vous êtes Maire depuis 35 ans. Vous êtes élu municipal depuis 41 ans. Après tant d'années, comment pourrions-nous affirmer objectivement et honnêtement que vous vous soyez comporté comme un « Roi Fainéant » ? Comment pourrions-nous prétendre que vous n'avez rien fait dans votre bilan et que tout est à jeter ? Aussi, je tiens à le dire très clairement et très sincèrement, nous partageons l'ambition qui est la vôtre, en matière culturelle, en matière sportive, matière éducative. Nous l'avons souvent dit. Cela va peut-être même vous surprendre, mais je reconnais une certaine audace, d'avoir lancé il y a 10 ans, la réalisation du Palio qui est objectivement une réussite. Il suffit de se rendre à un match du BBD ou à une représentation du Labopera, comme je l'ai fait dimanche dernier, pour s'en persuader. De la même manière, nous ne pouvons que saluer l'action de Média-gora que soutient la municipalité, en faveur d'une offre culturelle éclectique, riche et financièrement accessible. A l'évidence, les équipements sportifs mis à disposition de la municipalité ne sont pas étrangers à la vitalité de nos associations sportives. Enfin, bien que nous regrettions l'abandon de l'École Joliot Curie, nous ne pouvons qu'approuver le plan de rénovation des écoles de la commune. Alors vous allez me dire, pourquoi donc être dans l'opposition ? Tout simplement parce qu'il y a tout le reste. Et le reste, c'est d'abord une gouvernance que nous estimons autoritaire, pour ne pas dire autocratique, qui, en plus de faire fuir vos agents, les plus proches, vous a complètement déconnecté des réalités, des attentes et des besoins de vos administrés. Le reste, c'est une vision que nous estimons désuète du développement économique qui ne peut plus se résumer, comme vous l'avez fait durant des années, à dépouiller les communes voisines, surtout quand c'est Péri-

guez, au profit de zones commerciales toujours plus grandes et au détriment d'entreprises véritablement créatrices d'emplois telles que Rubi Cuir, Cofidur ou la Sirmet qui sont des entreprises qu'effectivement nous estimons à fortes valeurs ajoutées.

Le reste, c'est aussi une vision urbanistique que nous estimons sans âme, sans couleur, sans poésie. Une vision utilitariste de la ville, une vision certes efficace, mais qui n'offre finalement dans les différents quartiers que trop peu d'espaces de respiration, d'échanges et de partages. Des espaces pourtant indispensables à votre sempiternel « vivre ensemble » que vous invoquez comme un mantra, sans véritablement y croire.

Le reste, c'est enfin votre vision que nous estimons étriquée de l'avenir. Ce sont les trois projets que nous avons évoqués lors du débat sur l'orientation budgétaire auxquels nous sommes fermement opposés qui, en plus de ne pas servir les intérêts des habitants, risquent de grever très fortement, les marges de manœuvre des prochaines équipes municipales et Josette vient d'en faire la démonstration.

Alors Monsieur le Maire, nous vous le redisons, nous pensons que vous faites une erreur à vouloir vous offrir une nouvelle Mairie, Monsieur Pinson l'évoquait, quand tant d'investissements seraient nécessaires sur nos routes, nos équipements, nos espaces publics. Nous pensons que vous faites une erreur, à soutenir la réalisation d'une cuisine centrale, alors que ce modèle est désormais contesté de tous, en raison d'un service et de conditions de travail dégradées, d'un impact environnemental catastrophique et d'un coût in fine bien plus important que celui de petites unités rattachées à chaque école. Bien que cela puisse être séduisant sur le papier, nous pensons enfin que vous faites une erreur à vouloir lancer l'exploitation d'un maraîcher municipal. Avec tout le respect que j'ai pour votre filiation paysanne que vous avez bien voulu nous rappeler la dernière fois, pour nous rassurer, je vous le redis, Monsieur le Maire, l'agriculture, c'est un métier. Il ne s'agit pas là de planter trois patates au fond du jardin, il s'agit là de nourrir 1 200 bouches par jour. Laissons cette lourde tâche à nos agriculteurs locaux qui le font avec tant d'amour, de passion et de professionnalisme. Pour toutes ces raisons vous vous en doutez bien Monsieur le Maire nous ne pourrions approuver ce « peut être » dernier budget municipal que vous nous présentez aujourd'hui.

M le Maire : Eh bien Monsieur Nadal je vous remercie ça sera consigné au procès-verbal. Merci. D'autres interventions ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 28 voix pour, 7 voix contre et 0 abstentions,

- **ADOpte** les Budgets Primitifs 2024 du budget principal et de l'ensemble des Budgets Annexes ci-annexés.

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2024 AUX ASSOCIATIONS, ORGANISME LOCAUX ET DEPARTEMENTAUX

VU l'inscription de la somme de 1 066 200€ à l'article 6574 « subventions de fonctionnement aux associations », du budget 2024 ;

VU les demandes de subventions présentées par les associations, Vu les propositions des commissions sport et animation vie locale,

VU la loi n°2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, Vu l'article 432-12 du Code Pénal,

VU l'article L 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi du 12 avril 2000 en son article 10 ainsi que le décret n°2001 495 du 06 juin 2001 faisant obligation aux Collectivités Territoriales de passer une convention avec toutes les associations auxquelles elles versent une subvention supérieure à 23 000€,

CONSIDERANT que ces articles disposent que sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du Conseil Municipal intéressés à l'affaire qui en fait l'objet.

Mme Gonthier : Est-ce qu'il y a des questions particulières sur une ou plusieurs lignes ? Ecoutez s'il n'y a pas de, oui.

M le Maire : Oui Monsieur Nadal.

M Pierre-Nadal : Non pas de question parce que cette année comme les années précédentes, nous allons évidemment approuver cette liste de subventions aux associations qui nous a été présentée en amont par Monsieur Raynaud et sur laquelle nous avons pu avoir un échange en commission dédiée. Pour autant, cette année nous tenons quand même à faire une petite mise au point et appeler chacun à la vigilance à la suite de deux événements, pour nous, qui ne doivent plus se reproduire.

Le premier événement c'est, on en a débattu, le choix de l'Etoile Sportive de Boulazac, en début de saison, d'exclure du club des enfants de la commune pour des motifs dont on ne peut qu'interroger la pertinence. Face à l'indignation que nous avons exprimée à l'époque, il nous a été dit que nous n'avions pas à nous immiscer dans la gestion des associations, ce que nous partageons en effet, en revanche, en tant qu'élus municipaux nous avons le devoir, l'obligation, de nous assurer que les subventions versées au titre de la municipalité sont bien en cohérence avec nos valeurs et avec les orientations fixées, je le précisais tout à l'heure, que nous partageons sur le plan sportif et culturel en matière de politique sportive et culturelle. Or, en l'espèce, il nous est apparu évident que ce choix n'était pas conforme avec le principe du « sport pour tous » qui est au cœur de la doctrine municipale, et donc nous sommes fermement intervenus sur le sujet à l'époque. Nous en avons débattu avec Monsieur Raynaud évidemment. Nous serons donc très attentifs à ce que cela ne se reproduise plus à l'avenir et qu'aucun enfant de la commune ne puisse être exclu sans qu'une raison impérieuse ne puisse nous être opposée.

Le deuxième événement est d'une autre nature et à l'évidence, bien plus grave. C'est celui de l'affaire du détournement de fonds de la Présidente de l'Amicale Laïque des parents d'élèves de l'école Joliot Curie.

Peut-être parce que tout le monde n'est pas au fait de ce qui s'est passé dans cette affaire mais un petit rappel chronologique, en mars 2023, vous-même, Monsieur le Maire et la Présidente de cette association vous avez porté plainte contre nous à la suite d'un mail que nous avons adressé aux parents d'élèves de l'école Joliot Curie. Un mail sans aucun contenu problématique. Il visait simplement à informer les parents des actions que nous avons réalisées en faveur de l'école et au profit de leurs enfants. Je précise qu'après une convocation au commissariat auquel on a eu droit, aucune suite n'a évidemment été donnée à votre plainte et que beaucoup ont qualifié de guignolesque, pour ne pas dire, anti-démocratique. C'est probablement un hasard mais quelques mois après cette affaire, nous apprenions que cette même Présidente avec qui vous aviez porté plainte était recrutée

à la Mairie comme ASVP. Mal vous en a pris puisqu'à peine quelques semaines plus tard, nous apprenions que malheureusement, et je ne suis pas là pour la juger, elle avait détourné plusieurs milliers d'euros de fonds récoltés auprès des parents d'élèves, auprès des recettes de l'association et d'une certaine manière des subventions municipales. Le jour de ses aveux, elle aurait même déclaré, ce n'est pas moi qui le dis, qu'un chèque d'une autre association de la commune lui aurait été remis par un élu municipal de la majorité afin de couvrir le déficit. Je ne vais pas plus loin puisque voilà, il me semble que la justice suit son cours sur ce dossier. Mais ce que nous voulions dire à travers cette démonstration c'est simplement d'appeler tous les élus à la plus grande prudence quand ils ont, en plus de leurs engagements municipaux, un engagement associatif, c'est ce que nous a rappelé Madame Gonthier en amont, mais parfois avec la meilleure des volontés il peut y avoir des confusions, des mélanges des genres, voire des conflits d'intérêts contre lesquels on doit se prémunir et pas uniquement en sortant de la salle au moment du vote. Simplement ce rappel que nous souhaitons faire sur cette délibération.

M le Maire : Ça sera inscrit au procès-verbal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **FIXE** la répartition des subventions aux associations telle que préciser dans le tableau ci-annexé.
- **APPROUVE** la mise en place d'une convention de subventionnement entre la Ville et les Associations dont la subvention dépasse 23 000 €.
- **AUTORISE** Monsieur Jean-François PINSON, Adjoint au Maire, Délégué aux Finances à signer les conventions de subventionnement entre la Ville et les Associations dont la subvention dépasse 23 000 €.

POLITIQUE DE LA VILLE – ACTIONS 2024 / PROGRAMMATION DES CREDITS

VU la loi pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 ;

CONSIDERANT la Politique de la Ville comme une politique de cohésion urbaine et de solidarité nationale et locale envers les quartiers défavorisés et leurs habitants.

CONSIDERANT qu'elle est conduite par l'Etat, les collectivités territoriales et leurs groupements. L'objectif commun est d'assurer l'égalité entre les territoires, réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et le reste de l'agglomération et améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

CONSIDERANT que le quartier des Hauts d'Agora, qui était la seule Zone Urbaine Sensible du Département de la Dordogne, est aujourd'hui repéré en tant que territoire de « veille active ». Grâce aux résultats positifs des nombreuses interventions dont il a bénéficié, ce quartier a pu être désenclavé. Sa population présente toutefois encore des signes de fragilité qui nécessitent le maintien d'une vigilance particulière.

Le nouveau projet de contrat de ville 2024/2030 a été élaboré et construit autour de quatre piliers :

- Plein emploi
- Accès aux services pour tous
- Transition écologique
- Sécurité/tranquillité

CONSIDERANT que ces 4 piliers sont complétés par la prise en compte des priorités transversales en faveur de la jeunesse, de l'égalité femmes-hommes et de la lutte contre les discriminations. Suite au comité de pilotage et sa validation des actions soutenues dans le cadre de l'appel à projets 2024 du Contrat de Ville.

VU la délibération n°2024_03_015 portant sur le projet contrat de ville 2024-2030.

VU l'article L 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales Monsieur Alexandre BREGEON n'a pas participé au débat et au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité et 1 ne prend pas part au vote

- **APPROUVE** la programmation 2024 ci-dessous :

Porteur	Action	Coût total de l'action	Participation Ville de Boulazac Isle Manoire
CIFPH	Fonds de participation aux habitants	14 300€	1 000€
Ciné Cinéma	Du XIXe au XXIe siècle : le cinéma comme le reflet d'une épopée humaine et d'un défi écologique	17 846€	500€
Des Jantes et des Gens	Vélolibre : quartiers en mouvement vers un avenir solidaire et durable	23 600€	500€
Tennis Club Boulazac	« Fête le Mur 2024 » : intégration et lien social par le sport et la culture	41 385€	1 000€
Radios Libres en Périgord	S'exprimer pour mieux se comprendre	17 689€	1 000€

- **AUTORISE** le paiement des actions aux porteurs de projet.

ADHESION A "L'ABEILLE PERIGORDINE"

L'Abeille Périgordine, syndicat d'apiculteurs en Dordogne, est là pour aider à chaque étape du parcours apicole.

Dans le cadre de l'adhésion au syndicat d'apiculteurs, la Ville bénéficiera d'une assistance personnalisée et de conseils experts. Que ce soit pour résoudre des problèmes spécifiques liés à la

gestion des ruches, pour obtenir des informations sur les meilleures pratiques apicoles en Dordogne, pour bénéficier d'une guidance technique ou de prêts de matériels.

Dans le cadre de l'adhésion, la commune souhaite participer aux formations d'apiculture délivrées par le syndicat. Il s'agit de formations théoriques et pratiques réalisées au rucher école à Trélissac.

M le Maire : Des questions ? Oui Monsieur Nedoncelle.

M Nedoncelle : Oui je voudrais simplement demander, qu'est devenu notre rucher ? Il a déménagé du Cros, il est arrivé à Sainte Marie, il est reparti à Saint Laurent, que sont devenues nos abeilles ?

Mme Plu : Nos abeilles on malheureusement disparues avec ce qui s'est passé, donc là avec « l'Abeille Périgourdine » on est en train de voir pour les essaims, pour les réimplanter à un endroit comme il faut, parce que là on les a tous perdus.

M le Maire : Il paraît que l'implantation à Sainte Marie était pauvre au niveau de....

M Nedoncelle : C'est une vallée très froide et où il n'y a pas de fleurs.

M Pierre-Nadal : Juste pour préciser, si vous voulez des conseils vous avez quelqu'un qui s'y connaît un petit peu à côté.

M le Maire : Alors qui est contre l'adhésion à « l'Abeille Périgourdine » ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **AUTORISE** la commune à adhérer à « *L'Abeille Périgourdine* ».
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention pour une durée d'un an, reconductible 3 fois.
- **PRECISE** que les dépenses en résultant seront réglées sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville.

ORGANISATION DE LA MANIFESTATION « TOUS AU VERT »

La Ville organise la dixième édition le dimanche 14 Avril 2024 - Plaine de Lamoura de la journée nature et détente « TOUS AU VERT » pour toute la famille afin de découvrir les pratiques de pleine nature notamment : randonnée pédestre, randonnée biodiversité, marche nordique, VTT, cyclotourisme, course à pied, etc.

Cette journée s'articulera autour d'une matinée basée sur le sport, la découverte de la nature et l'après-midi serarythmée par un grand repas champêtre et des animations pour toute la famille.

CONSIDERANT que cette manifestation implique la réservation des intervenants extérieurs et la mise en place de la billetterie pour le repas servi le midi aux participants.

CONSIDERANT la régie de recette du Budget principal relative aux manifestations culturelles et sportives.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les contrats afférents à cette manifestation.
- **PRECISE** que la billetterie sera encaissée sur la régie de recette du Budget principal relative aux manifestations culturelles et sportives.
- **FIXE** le prix du repas vendu lors de la journée à 5€ avec la gratuité pour les enfants de moins de 6 ans.

NOMINATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE SUITE A L'AUGMENTATION DU CAPITAL DE LA SPLA ISLE MANOIRE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune est membre de la Société Publique Locale d'Aménagement ISLE-MANOIRE depuis sa création en octobre 2012.

Le 13 mars 2024, le Conseil municipal a délibéré favorablement aux propositions du Conseil d'administration de la SPLA qui a décidé d'augmenter le capital de 238 200 € à 500 000 € selon les conditions suivantes :

- L'augmentation du capital sera réalisée avec suppression du droit préférentiel de souscription pour les actionnaires
- Le capital social sera porté de 232 800 € à 500 000 € (soit + 261 800 €)
 - La part du Grand Périgueux sera de 440 000 €, dont 261 800 € d'apport direct et 178 200 € d'achat de parts détenues par Boulazac Isle Manoire
- Le capital de Boulazac Isle Manoire diminue de 216 200 € à 38 000 €
- Le capital des 11 autres communes reste à son niveau actuel (entre 500 € et 6 000 €)

La SPLA Isle Manoire est une Société anonyme relevant du régime des sociétés commerciales. A ce titre, le nombre d'administrateurs ne peut excéder 18 membres.

Lors du Conseil d'Agglomération du Grand Périgueux du 28 mars 2024, il a été acté que le nombre de représentants serait réparti ainsi :

- Le Grand Périgueux : 14 membres (comprenant des représentants des communes membres de la SPLA)
- Autres communes : 4 membres (Annesse et Beaulieu, Bassillac et Auberoche, Boulazac Isle Manoire et St Mayme de Péreyrol).

Dans sa configuration actuelle, la ville de Boulazac Isle Manoire est représentée par 6 délégués. Dans sa future configuration, la ville sera représentée par un seul délégué.

VU l'article L.2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Jean-François PINSON n'a pas participé au débat et au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité et 1 ne prend pas part au vote

- **DECIDE** de désigner en qualité de représentant de la commune M. Jean-François PINSON.
- **AUTORISE** M. Jean-François PINSON à se présenter en tant que Vice-Président.

CONSTRUCTION D'UN CHAPITEAU ECOLE CIRQUE - PLAINE DE LAMOURA / ATTRIBUTION MARCHES DE TRAVAUX

Par délibération n°2024_01_009 du 17 janvier 2024, le Conseil Municipal autorisait le lancement d'un marché public de travaux pour la construction d'un chapiteau école cirque à la plaine de Lamoura, par voie de procédure adaptée, conformément au Code de la commande publique.

Le coût prévisionnel de l'ensemble des travaux est estimé à 677 850,00€ H.T. (hors PSE) par l'agence Souvenir d'un Futur Architectes, Maître d'œuvre de l'opération.

Les marchés de travaux se décomposent en 8 lots :

Lot n°1 : VRD

Lot n°2 : Gros Oeuvre

Lot n°3 : Chapiteau

Lot n°4 : Charpente Métallique/Container

Lot n°5 : Etanchéité

Lot n°6 : Menuiserie Bois

Lot n°7 : Electricité

Lot n°8 : Chauffage Ventilation.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la Commande publique ;

VU le Budget de la Ville ;

VU l'avis d'appel public à la concurrence envoyé via la plateforme de dématérialisation <http://marchespublics.dordogne.fr> le 29 janvier 2024 et publié dans le journal Sud-Ouest du 1^{er} février 2024 pour remise des candidatures et des offres le lundi 26 février 2024, à 12h00 au plus tard.

VU le rapport d'analyse des 15 candidatures établi par le Maître d'œuvre ;

VU le rapport d'analyse des offres du Maître d'œuvre (RAO) établi au regard des critères énoncés dans le règlement de la consultation, à savoir valeur technique appréciée au regard de la note méthodologique (pondération 60% assortie de sous-critères), prix des prestations (pondération 40%) ;

CONSIDERANT qu'au vu du rapport d'assistance aux contrats de travaux (ACT) présenté par le maître d'œuvre, le classement des entreprises par lots s'établit comme suit :

TABLEAU RECAPITULATIF

Lots	Entreprises	Désignation des lots	Estimation en € H.T.	Montant offre en € HT
1	SNPTP - EUROVIA	VRD	60 000,00	54 464.48 €
2	EIFFAGE	Gros œuvre /Chape/Faïence	200 000,00	210 000.00 €
3	VOILERIE DU SUD OUEST	Chapiteau	270 000,00	264 000.00 €
4	PASSERIEUX	Charpente métallique/Bardage/Container	58 000,00	88 190.00 €
5	SCEP	Etanchéité	9 850,00	19 867.61 €
6	VALIANI	Menuiserie Bois/Plâtrerie/Isolation/Peinture	15 000,00	15 006.12 €
7	HERVE THERMIQUE	Electricité	20 000,00	25 918.75 €
8	PERIGORD GENIE CLIMATIQUE	Chauffage ventilation plomberie sanitaire	45 000,00	49 562.18 €
TOTAL EN € H.T.			677 850,00€	727 009.14 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** le classement des entreprises par lots, tel que proposé par le Maître d'œuvre, dans son rapport Assistance aux Contrats de Travaux (ACT) ;
- **DECIDE D'ATTRIBUER** les marchés de travaux tels que mentionnés dans le tableau ci-dessus, pour un montant total de **727 009,14 € HT** pour la construction d'un chapiteau école cirque à la plaine de Lamoura ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les dits-marchés ainsi que toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

L'ordre du jour étant clos la séance est levée à 20h30
